

MARC

Bellemare

ROBERT BERNIER

Il n'est jamais facile d'écrire sur un autre – ni même sur soi –, et cela pour plusieurs raisons dont la principale est que, quoi que l'on fasse, quoi que l'on pense, on ne pourra jamais cerner qu'un fragment de notre sujet ; jamais il ne sera possible d'en faire le tour complet. Et c'est sans compter que l'être humain est une créature complexe : même le plus affranchi des esprits, même l'être le plus extraverti garde au fond de lui ses secrets ; même les plus sûrs d'entre nous ont des hésitations, des craintes... Alors penser que l'univers peut se résumer au blanc et au noir, que les femmes et les hommes peuvent être révélés d'un seul trait, me semble une fâcheuse prétention.

Tenez, par exemple, Marc Bellemare est un homme qui réussit très bien dans la vie. Cet avocat réputé ne manque pas de clientèle, et il recherche même les causes complexes qui lui adressent de nombreux défis. Depuis plus de vingt-cinq ans, Marc Bellemare défend les accidentés du travail et de la route contre les abus du système. Ceux qui un jour ont eu affaire à la bureaucratie de ces structures

(la SAAQ et la CSST) savent de quoi je parle. Ce champ de pratique était, avant que cet avocat chevronné n'en fasse son cheval de bataille après son adhésion au barreau, en 1979, tout à fait nouveau, inexploré. David contre Goliath ! Financièrement indépendant, reconnu par ses pairs comme étant un excellent avocat, ancien ministre de la Justice auquel on prête des visées sur la mairie de Québec, il aurait pu ne faire que cela et sa vie aurait été très bien remplie. Seulement non, ce

Marc Bellemare photographié par Olivier Hanigan pour *Parcours l'informateur des arts*. © Olivier Hanigan 2004

